

Vie sauve, justice et liberté pour Mumia Abu-Jamal

déjà depuis 20 ans dans le couloir de la mort aux Etats-Unis

CONFERENCE DE PRESSE
du Collectif Unitaire National de soutien à Mumia Abu-Jamal
(rassemblant plus de 60 associations et organisations françaises)
présidée par Madame Danielle Mitterrand

le 5 décembre 2001

au siège de la Fondation France Libertés
22, rue de Milan 75009 Paris

Dans ce dossier :

- la convocation de la conférence de presse
- le communiqué de presse à la suite du rejet de la requête en révision par Pamela Dembe, juge près de la Cour d'Etat de Pennsylvanie
- le tract d'appel à la journée internationale de mobilisation du 8 décembre et à la manifestation à Paris (République – Ambassade des Etats-Unis)
- la lettre aux élus
- la délégation qui rendra visite à Mumia le 7 décembre et participera à la manifestation de Philadelphie le 8 décembre
- la pétition qui a déjà recueilli plus de 160.000 signatures en France
- les déclarations sous serment qui innocentent Mumia et que la justice américaine refuse de prendre en considération au prétexte de leur présentation « hors délais »
- le témoignage de la délégation française présente à l'audience de Philadelphie en août 2001

*Vous trouverez également en annexe la brochure éditée par le Collectif Unitaire National
« Mumia Abu-Jamal : L'AFFAIRE QUI ACCUSE LA JUSTICE AMERICAINE »*

ENSEMBLE SAUVONS MUMIA

Vie sauve, justice et liberté pour Mumia Abu-Jamal

déjà depuis 20 ans dans le couloir de la mort aux Etats-Unis

CONFERENCE DE PRESSE
du Collectif Unitaire National de soutien à Mumia Abu-Jamal
(rassemblant plus de 60 associations et organisations françaises)
présidée par Madame Danielle Mitterrand

le 5 décembre 2001

au siège de la Fondation France Libertés
22, rue de Milan 75009 Paris

Dans ce dossier :

- la convocation de la conférence de presse
- le communiqué de presse à la suite du rejet de la requête en révision par Pamela Dembe, juge près de la Cour d'Etat de Pennsylvanie
- le tract d'appel à la journée internationale de mobilisation du 8 décembre et à la manifestation à Paris (République – Ambassade des Etats-Unis)
- la lettre aux élus
- la délégation qui rendra visite à Mumia le 7 décembre et participera à la manifestation de Philadelphie le 8 décembre
- la pétition qui a déjà recueilli plus de 160.000 signatures en France
- les déclarations sous serment qui innocentent Mumia et que la justice américaine refuse de prendre en considération au prétexte de leur présentation « hors délais »
- le témoignage de la délégation française présente à l'audience de Philadelphie en août 2001

*Vous trouverez également en annexe la brochure éditée par le Collectif Unitaire National
« Mumia Abu-Jamal : L'AFFAIRE QUI ACCUSE LA JUSTICE AMERICAINE »*

ENSEMBLE, SAUVONS MUMIA

Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal

43, boulevard de Magenta 75010 Paris - TEL 01 53 38 99 99 FAX 01 40 40 90 98 - www.mumiabujamal.net

ACTIT
AFRICA
Afrique n° 1
Alternative Libertaire
ASEP
ARDHIS
Cercle Frantz Fanon
CNRL
Collectif Artistes
Collectif International Panafricain
de soutien à Mumia Abu-Jamal
Comité Rosenberg
Comité Balbynie
Confédération CGT
Conscience Noire
Coord. Nat. des Sans Papiers
CSIA
COSIMAPP
Droit Devant !!
Ecole Emancipée
Espace Che Guevara Le Havre
Fédération CFDT Banques
FEN
FETAF
FFACE
FO Peters
FPP
France Libertés
FSU
Groupe de soutien à Leonard Peltier
Iles & Solidarité
Images d'ailleurs
Jeunesse Etudiante Chrétienne
JRE
Just Justice Tours & Clermont
Le Triangle de la Solidarité
Les Alternatifs
Les Amis de la Commune de Paris
Les Verts
Ligue Communiste Révolutionnaire
Ligue des Droits de l'Homme
L'ORNITHO
Lutte Ouvrière
MAKI
MIB
MJCF
MRAP
Parti Communiste Français
Partisan
Ras l'Front
SNESup
Socialisme par en bas
Soleil pour tous
SOS Racisme
SOS Démocratie Comores
SUD Collectivités territoriales
SUD Culture
SUD Education
SUD PTT
Syndicat de la Magistrature
Syndicat Journalistes SNJ/CGT
TEMPOC
UD/CGT Paris
UNEF
UNEF-ID
U.S. Journalistes CFDT

COMMUNIQUE DE PRESSE

La justice de Pennsylvanie vient une nouvelle fois de rejeter une requête d'audience en révision présentée par la défense de Mumia Abu-Jamal, au motif que les nouveaux témoignages produits ont été déposés hors des délais d'appel. Ce rejet s'appuie sur une incroyable disposition jurisprudentielle du droit fédéral américain autorisant la justice à passer outre les preuves d'innocence. Ainsi, peut-on « légalement » condamner à mort et exécuter des hommes et des femmes même si leur innocence est avérée.

Comme le juge fédéral Yohn, la juge Dembe de Philadelphie interdit donc par sa décision tout examen des faits disculpants et jamais entendus par la justice, notamment la déposition cruciale d'un homme qui revendique le meurtre du policier pour lequel Mumia Abu-Jamal a été condamné à la peine capitale. Ecartant cette voie de recours, elle l'expose en conscience à un troisième mandat d'exécution.

Face à un tel déni de justice, notre Collectif Unitaire National et les soixante organisations qui le composent tiennent à exprimer leur révolte et à réaffirmer leur ferme détermination à tout faire pour sauver cet homme qui crie son innocence depuis le premier jour.

Dans ce contexte, la journée internationale de mobilisation du samedi 8 décembre, commémorant les 20 ans d'incarcération de Mumia Abu-Jamal, revêt une extrême importance. Elle sera l'occasion de redire aux autorités américaines, plus haut et plus fort encore, notre exigence d'une justice équitable et respectueuse des droits de l'homme. **Porteuse de ce message, une délégation d'élus français se déplacera aux Etats-Unis pour rencontrer Mumia Abu-Jamal en prison et participer à la manifestation de Philadelphie.**

A Paris, une grande manifestation aura lieu à 14 heures de la place de la République à l'Ambassade américaine.

Paris, le 23 novembre 2001.

(*) journaliste noir américain condamné à mort à l'issue d'un procès expéditif et dont l'iniquité est internationalement reconnue ... pour en savoir plus, surfez sur le site www.mumiabujamal.net

1981/2001

Depuis 20 ans, dans le couloir de la mort aux USA

MUMIA ABU-JAMAL clame son innocence



Journée internationale de mobilisation

samedi 8 décembre

Manifestation à Paris, 14 heures, place de la République

"Vie sauve, justice et liberté pour Mumia"



↓
La plaquette du
Collectif unitaire de soutien
à Mumia Abu-Jamal est
vendue 20 francs, au profit
de la défense de Mumia.

Tel : 01 53 38 99 99

Vie sauve, justice et liberté pour Mumia Abu-Jamal

ACTIT
AFRICA
Afrique n°1
Alternative Libertaire
ASEP
ARDHIS
Cercle Frantz Fanon
CNRL
Collectif Artistes
Collectif International Panafricain
Le soutien à Mumia Abu-Jamal
Comité Rosenberg
Comité Balbynien
Confédération CGT
Conscience Noire
Coord. Nat. des Sans Papiers
CSIA
COSIMAPP
Droit Devant !!
Ecole Emancipée
Espace Che Guevara Le Havre
Fédération CFDT Banques
FEN
FETAF
FFACE
FO Peters
FPP
France Libertés
FSU
Groupe de soutien à Leonard Peltier
Jeunes & Solidarité
Jeunes d'ailleurs
Jeunesse Etudiante Chrétienne
JRE
Just Justice Tours & Clermont
Le Triangle de la Solidarité
Les Alternatifs
Les Amis de la Commune de Paris
Les Verts
Ligue Communiste Révolutionnaire
Ligue des Droits de l'Homme
L'ORNITHO
Lutte Ouvrière
MAKI
MIB
MJCF
MRAP
Parti Communiste Français
Partisan
Paris I/Font
SNESup
Socialisme par en bas
Soleil pour tous
SOS Racisme
SOS Démocratie Comores
SUD Collectivités territoriales
SUD Culture
SUD Education
SUD PTT
Syndicat de la Magistrature
Syndicat Journalistes SNJ/CGT
TEMPOC
UD/CGT Paris
UNEF
UNEF-ID
U.S. Journalistes CFDT

Début décembre, cela fera 20 ans que ce journaliste noir américain, est incarcéré dans une prison de Pennsylvanie. Condamné à la peine capitale à l'issue d'un procès expéditif et dont l'iniquité est internationalement reconnue, il clame son innocence depuis le premier jour.

Accusé du meurtre d'un policier, rien n'a été épargné à cet homme engagé aux côtés des plus pauvres et inlassable dénonciateur du racisme institutionnel, pour l'envoyer dans le couloir de la mort : témoins subornés, expertises tronquées, pièces dissimulées, collusion entre son avocat commis d'office, la police et le juge proche des mouvements d'extrême droite. Depuis 20 ans, il tente de faire valoir ses droits à un nouveau procès. En vain car la justice américaine refuse de prendre en considération les nombreux témoignages qui l'innocentent, en particulier celui d'un homme qui depuis 1999 revendique l'assassinat du policier.

L'injustice flagrante et exemplaire dont il est victime, tout comme ses écrits qui dénoncent l'inhumanité et la violence de l'univers carcéral aux Etats-Unis, font de lui une figure emblématique du combat contre la peine de mort.

Il ne doit la vie qu'au puissant mouvement international qui le soutient et qui a empêché son exécution à deux reprises. Aujourd'hui ses avocats ont engagé d'ultimes recours pour le sauver tout en appelant à décupler la mobilisation car les autorités policières et judiciaires ne cachent pas leur farouche volonté d'en finir une fois pour toute en attendant à sa vie. L'importante délégation française qui s'est rendue à Philadelphie en août dernier a témoigné de cet acharnement de la Cour d'Etat de Pennsylvanie qui a refusé d'entendre la défense et a dénié à Mumia Abu-Jamal le droit, pourtant constitutionnel, d'être présent à l'audience.

Les attentats perpétrés le 11 septembre sur le sol américain - condamnés sans appel par notre collectif unitaire et les soixante organisations qui en sont membres - ne sauraient réduire au silence et encore moins à l'inaction tous ceux qui agissent pour une justice équitable et respectueuse des droits de l'homme, aux Etats-Unis et partout dans le monde.

La justice américaine doit reconnaître l'innocence de Mumia. La peine de mort doit être abolie. Tels sont les enjeux de la nouvelle journée internationale de mobilisation à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'arrestation et de l'incarcération de Mumia Abu-Jamal.

**TOUS A LA MANIFESTATION A PARIS
LE SAMEDI 8 DECEMBRE**

*à 14 heures, place de la République
(le cortège se rendra jusqu'à l'ambassade des Etats-Unis)*

Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal

43, boulevard de Magenta 75010 Paris TEL 01 53 38 99 99 FAX 01 40 40 90 98

www.mumiabujamal.net

ENSEMBLE, SAUVONS MUMIA

Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal

43, Boulevard de Magenta, 75010 Paris. Tel : 01.53.38.99.99 – Fax : 01.40.40.90.98- Internet : www.mumiabujamal.net

CTTT
FRICA
Tique n° 1
ternative Libéraire
SEP
RDHIS
rde Frantz Fanon
NRL
ollectif Artistes
ollectif International Panafricain
Soutien à Mumia Abu-Jamal
ollectif Montreuillois
mité Rosenberg
mité Balbynien
onfédération CGT
onscience Noire
oordination Nationale
s Sans Papiers
SIA
OSEMAPP
roits Devant !!
ole Emancipée
pace Che Guevara Le Havre
lération CFDT Banques
EN
ETAF
FACE
D Peters
pp
rance Libertés
roupe de Soutien à Leonard Peltier
es & Solidarité
nages d'Ailleurs
ER
unesse Etudiante Chrétienne
RE
ist Justice Tours & Clermont-Ferrand
e Triangle de la Solidarité
Ornitbo
es Alternatifs
es Amis de la Commune de Paris
es Verts
igue Communiste Révolutionnaire
igue des Droits de l'Homme
utte Ouvrière
LAKI
IIB
JCF
IRAP
arti Communiste Français
artisan
as l'Front
NESup
ocialisme Par En Bas
oleil Pour Tous
OS Racisme
OS Démocratie Comores
UD Collectivités Territoriales
UD Culture
UD Education
UD PTT
yndicat de la Magistrature
yndicat National Journalistes - CGT
EMPOC
D-CGT de Paris
NEF
S Journalistes CFDT

Madame, Monsieur,

Vous connaissez sans doute le combat que nous menons depuis plusieurs années pour sortir du couloir de la mort le journaliste noir américain Mumia Abu-Jamal.

Aujourd'hui, la requête d'audience en révision, déposée auprès du juge Dembe au tribunal de Philadelphie le 17 août 2001, a été rejetée au motif que les éléments qu'elle contient seraient « hors délais ». Or, un condamné peut être exécuté si la preuve de son innocence intervient hors des délais d'appels.

L'élément crucial de cette requête est la confession d'Arnold Beverly qui s'accuse du meurtre pour lequel Mumia Abu-Jamal a été condamné. Cette déclaration est soutenue par un ensemble conséquent de faits, témoignages et dépositions jamais entendus par les tribunaux au terme de 20 ans de parodie de justice. Les recours judiciaires arrivent à terme devant des instances (par exemple la Cour Suprême) très favorables à la peine de mort et dans un contexte difficile.

**Seule votre mobilisation peut encore sauver
Mumia Abu-Jamal.**

A Paris, la manifestation aura lieu

samedi 8 décembre

(départ de la Place de la République à 14 h.)

Le cortège se dirigera vers la Place de la Concorde (Consulat et Ambassade des USA)

En ce vingtième anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France, nous voulons montrer notre très vive réprobation face au système judiciaire des Etats-Unis pour lequel l'innocence n'est pas une défense !

Le 8 décembre, il y aura vingt ans que Mumia Abu-jamal a été arrêté. Partout, la mobilisation nationale doit être massive, celle des élus sera particulièrement significative et suivie attentivement par les citoyens.

Pas de paix sans justice !

**Le Collectif Unitaire National
Paris, le 22.11. 2001**

ENSEMBLE, SAUVONS MUMIA

Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal

43, boulevard de Magenta 75010 Paris - TEL 01 53 38 99 99 FAX 01 40 40 90 98 - www.mumiabujamal.net

UNE DELEGATION FRANCAISE AUX ETATS-UNIS

Pour la troisième fois en moins d'un an (décembre 2000 - août 2001 - décembre 2001) une importante délégation d'élus et de personnalités se déplacera outre atlantique pour rendre visite à Mumia Abu-Jamal en prison (le 7 décembre) et participer à la manifestation de Philadelphie (le 8 décembre).

Elle sera composée des personnes suivantes :

Mouloud AOUNIT (MRAP) – Marina RAJEWSKI (Just Justice) –
Danielle BIDARD (Sénatrice de Seine Saint Denis) – Fodé SYLLA
(Député Européen) – Pierre MANSAT (Maire adjoint représentant le
Maire de Paris) - Yvon LUBY (Maire d'Allones 72) – Jean-Claude
LAUDE (Maire de Champagnet 72) – Emilie DISPOT (Conseillère
Municipale de Montreuil 93) – Mireille MENDES FRANCE (Le
Triangle de la Solidarité) – Claude GUILLOMAUD PUJOL (Just
Justice) – Nacer LAHIOUEL (UNEF) – Lysiane MARCHAL (Collectif
Montreuillois 93) – Jacky HORTAUT (CGT) .

ENSEMBLE, SAUVONS MUMIA

Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal
43, boulevard de Magenta 75010 Paris – TEL 01 53 38 99 99 FAX 01 40 40 90 98

ACTIT
AFRICA
Afrique n° 1
Alternative Libertaire
ASEP
ARDHIS
Cercle Frantz Fanon
CNRL
Collectif Artistes
Collectif International Panafricain
de soutien à Mumia Abu-Jamal
Comité Rosenberg
Comité Balbynien
Confédération CGT
Conscience Noire
Coord. Nat. des Sans Papiers
CSIA
COSIMAPP
Droits Devant !!
Ecole Emancipée
Espace Che Guevara Le Havre
Fédération CFDT Banques
FEN
FETAF
FFACE
FO Peters
FPP
France Libertés
FSU
Groupe de soutien à Leonard Peltier
Iles & Solidarité
Images d'ailleurs
JCR
Jeunesse Etudiante Chrétienne
JRE
Just Justice Tours & Clermont
L'ORNITHO
Les Alternatifs
Les Amis de la Commune de Paris
Les Verts
Ligue Communiste Révolutionnaire
Ligue des Droits de l'Homme
Lutte Ouvrière
MAKI
MIB
MJCF
MRAP
Parti Communiste Français
Partisan
Ras l'Front
SNESup
Socialisme par en bas
Soleil pour tous
SOS Racisme
SUD Collectivités territoriales
SUD Culture
SUD Education
SUD PTT
Syndicat de la Magistrature
Syndicat journalistes SNJ/CGT
TEMPOC
UD/CGT Paris
UNEF
UNEF-ID
U.S. Journalistes CFDT

NOUS SIGNONS
la pétition

pour demander la révision du procès
dont la régularité et l'équité sont internationalement contestées
au terme duquel le journaliste noir américain
Mumia ABU-JAMAL a été condamné à mort.
Nous exigeons vie sauve, justice et liberté pour Mumia !

**Cette pétition
a déjà recueilli
plus de
160.000 signatures
en France**

SIGNEZ CETTE NOUVELLE PETITION

La délégation française qui s'est rendue à Philadelphie le 17 août 2001 a remis 160.000 signatures aux autorités américaines

Mumia Abu-Jamal

ne doit pas mourir

Les autorités américaines s'honoreraient de ne plus faire obstacle à la manifestation de la vérité. La justice doit accéder à sa demande légitime de comparution et lui permettre ainsi de défendre son innocence. Elle doit l'entendre et prendre en considération les preuves nombreuses et tous les témoignages qui le disculpent, notamment les aveux de Arnold Beverly qui revendique l'assassinat du policier pour lequel Mumia a été condamné à mort. Nous exigeons vie sauve, justice et liberté pour Mumia !

nom

ville/pays

signature

Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal

43, boulevard de Magenta 75010 Paris – TEL 01 53 38 99 99 FAX 01 40 40 90 98

**DÉCLARATION SOUS SERMENT DE
MUMIA ABU-JAMAL
(03 mai 2001)**

DEPUIS LE COULOIR DE LA MORT

Je, soussigné Mumia Abu-Jamal, déclare que :

- 1- Je suis le Demandeur dans cette procédure « Habeas Corpus ». Si je dois être cité en tant que témoin, j'offrirai volontiers et en toute compétence le témoignage suivant basé sur ma connaissance personnelle des faits.
- 2- Je n'ai pas tiré sur l'agent de police Daniel Faulkner. Je n'ai absolument pas été impliqué dans le meurtre de l'agent Faulkner. Je suis innocent.
- 3- Lors de mon procès, j'ai été privé du droit de me représenter moi-même ; mon avocat commis d'office ne m'inspirait aucune confiance et ne m'a jamais demandé ce qui s'était passé la nuit où on a tiré sur moi et l'agent de police a été assassiné ; enfin, j'ai été physiquement exclu d'environ la moitié des audiences.
- 4- Puisque j'ai été privé de tous mes droits lors de mon procès, je n'ai pas témoigné. Je ne voulais devenir un pion dans une mascarade visant à donner l'impression que mon procès était équitable.
- 5- Je n'ai pas témoigné lors de l'appel en première instance (contre la condamnation à mort) en 1995. C'est mon avocat, Leonard Weinglass, qui m'a spécifiquement demandé de ne pas témoigner.
- 6- Aujourd'hui, pour la première fois, la possibilité m'est donnée de parler des événements qui ont eu lieu tôt le matin du 9 décembre. Voici ce qui s'est passé :
- 7- En tant que chauffeur de taxi, je choisissais souvent l'intersection de Locust street et de la 13^{ème} Rue où les clubs étaient très fréquentés et les passants toujours nombreux.
- 8- Je conduisais un taxi pour la compagnie « United Cab » la nuit du 9 décembre 1981.
- 9- D'après mes souvenirs, je venais juste de déposer un passager dans le quartier de West Philadelphie.
- 10- Je remplissais le bulletin de cette course quand j'ai entendu crier.
- 11- Un coup d'œil dans mon rétroviseur me montra le gyrophare allumé d'une voiture de patrouille. Cela n'avait rien d'inhabituel.
- 12- Je continuais de remplir le formulaire détaillant le trajet que je venais de faire quand je crus entendre des coups de feu.
- 13- En regardant de nouveau dans le rétroviseur, je vis des gens courir dans tous les sens dans Locust Street.
- 14- En détaillant la scène, je reconnus mon frère debout dans la rue, trébuchant et comme pris de vertiges.
- 15- Je descendis immédiatement de mon taxi et courus à la rencontre de ses cris.
- 16- Tandis que je traversai la rue, je vis un flic en uniforme se tourner vers moi une arme à la main, puis il y eut un éclair et je me retrouvais sur mes genoux.
- 17- Je fermais les yeux et m'immobilisais pour essayer de continuer à respirer.
- 18- Je revins à moi quand j'ai senti qu'on me donnait des coups de pied et des coups, ce qui me fit sortir de ma torpeur.
- 19- Quand j'ouvris les yeux, je vis que j'étais encerclé par des flics.
- 20- Ils hurlaient, lâchaient des jurons, m'agrippaient et me traînaient. J'étais proche de l'évanouissement et avais du mal à parler.

- 21- Au-delà de la foule de flics qui m'encerclaient, je vis mon frère et le sang qui coulait de son cou, je vis aussi un flic allongé sur le dos à même l'asphalte.
- 22- On m'a forcé à me remettre debout et puis on m'a précipité contre un poteau télégraphique en me rouant de coups quand je m'écroulais. Puis on m'a jeté dans un panier à salade.
- 23- Je crois que j'ai dormi jusqu'au moment où j'entendis qu'on ouvrait une portière. Un flic blanc en chemise blanche (l'uniforme des agents de police gradés) est entré et m'a frappé au front en multipliant les jurons.
- 24- Je ne me souviens pas exactement de ses paroles sauf qu'il y avait beaucoup d'expressions du style « sale nègre », « enculé de nègre » et ainsi de suite....
- 25- Je crois qu'il est parti et j'ai dormi. Je ne me souviens plus quand le panier à salade s'est mis en marche ni pour combien de temps.
- 26- A mon réveil, j'entendis le chauffeur parler sur sa radio, du prisonnier qu'il transportait.
- 27- Les grésillements anonymes de la radio m'informèrent que j'étais en route pour les quartiers administratifs de la police à quelques pâtés de maisons de là.
- 28- Puis il me sembla entendre quelqu'un dire à la radio que « l'identification correspond à M-1 », et l'ordre fut donné au chauffeur de se diriger vers l'hôpital Jefferson.
- 29- A l'arrivée, on m'arracha du panier à salade pour me précipiter à terre et me rouer de coups.
- 30- Je fus de nouveau roué de coups au seuil de l'hôpital.
- 31- A cause du sang qui emplissait mes poumons, j'avais du mal à parler et il m'était impossible de crier.
- 32- Je n'ai jamais avoué quoi que ce soit car il n'y avait rien à avouer.
- 33- Je n'ai jamais déclaré que j'avais tiré sur l'agent de police. Je n'ai pas tiré sur l'agent de police.
- 34- Je n'ai jamais dit que « j'espérais qu'il mourrait ». Je ne me serais jamais permis de telles paroles.

En toute connaissance des pénalités qui punissent les déclarations parjures en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique, je soussigné Mumia Abu-Jamal, le 3 mai 2001 à Waynesburg en Pennsylvanie, certifie que le témoignage ci-dessus est véridique et correct.

Signé : Mumia ABU-JAMAL,

[Traduction COSIMAPP]

DÉPOSITION D'ARNOLD R. BEVERLY (08 juin 1999)

Le soussigné Arnold R. BEVERLY déclare que les faits suivants sont véridiques et corrects :

J'étais présent quand l'agent de police Daniel Faulkner s'est fait tirer dessus et en est mort, à l'aube du 9 décembre 1981 près de l'intersection de Locust street et de la 13^{ème} Rue. Je sais, parce que j'y étais, que Mumia Abu-Jamal n'a pas tiré sur l'agent de police Faulkner. Un autre gars et moi, nous avons été embauchés et payés pour tirer sur Faulkner et le tuer. J'avais appris que Faulkner constituait un problème pour le Milieu et les agents de police ripoux parce qu'il se mêlait d'empêcher les soudoiements et les paiements illicites effectués pour protéger les activités illicites en centre ville du genre prostitution, jeux et drogue, sans que les protagonistes aient maille à partir avec la justice. Faulkner a reçu des blessures par balles dans le dos et dans le visage avant l'arrivée de Jamal sur les lieux. Jamal n'a pas du tout été impliqué dans cette mort par balles. Avant la fusillade, on m'a montré une photo de Faulkner et on m'a informé que Faulkner était censé vérifier quelque chose chez « Johnny Ds » à l'intersection de Locust street et de la 13^{ème} Rue à l'aube, le 9 décembre.

Le contrat pour le descendre a été négocié avec deux d'entre nous parce que cela permettait à l'un ou à l'autre d'atteindre notre objectif et puis de partir. L'autre gars m'a donné un calibre 38 du type de ceux qui sont utilisés par la police et je portais également mon revolver personnel qui était de calibre 22.

J'ai attendu près du parking au nord-est de l'intersection de Locust street et de la 13^{ème} Rue à l'entrée du « Speedline » (tronçon de métro). Je portais une veste militaire verte (type camouflage). L'autre gars attendait au sud de l'intersection près de Camac Street.

Pendant que j'attendais l'arrivée de Faulkner sur les lieux, j'ai remarqué la présence d'agents de police dans les parages. Deux policiers en civil se tenaient à l'ouest de la 13^{ème} Rue, au nord de Locust. En plus, un agent de police en uniforme attendait assis dans un véhicule au coin du parking. Ils sont restés là pendant que Faulkner se faisait descendre.

La présence de la police ne m'a pas causé d'inquiétude parce que j'estimais que puisque j'avais un contrat avec le Milieu pour descendre Faulkner, les agents de police ne pouvaient se trouver là que pour m'aider.

Au bout d'un certain laps de temps, j'ai vu Faulkner sortir d'une petite voiture de police qui s'était arrêtée derrière une Volkswagen garée sur Locust Street à l'est de la 13^{ème} Rue. Faulkner était seul. Il est sorti de la voiture de police pour aller au devant de la VW.

J'ai entendu une détonation : on tirait depuis le côté Est de Locust Street. Faulkner est tombé à genoux sur le trottoir à côté de la VW. J'ai entendu tirer un autre coup et la balle a dû frôler mon épaule gauche. J'ai senti quelque chose de dur sur mon épaule gauche. J'ai porté la main à mon épaule et j'ai vu qu'elle était couverte de sang.

J'ai traversé Locust Street en courant et je me suis penché sur Faulkner qui était tombé à la renverse sur le trottoir. J'ai tiré sur Faulkner en plein visage et à bout portant. Peu après, un agent de police en uniforme a tiré sur Jamal en arrivant sur les lieux.

Des voitures de police affluaient de partout. Des policiers à pied de la brigade des patrouilles arrivaient également. J'ai vu une « chemise blanche » (nom donné aux agents de police gradés) sortir d'un véhicule au milieu de l'intersection alors que je descendais les marches vers le « Speedline »..

J'ai quitté les lieux de façon souterraine en prenant le « Speedline » et, par arrangement préalable, j'ai rencontré un agent de police qui m'a aidé à sortir du métro trois pâtés de maisons plus loin. Une voiture m'attendait et j'ai quitté le centre ville.
La déclaration ci-dessus est réglementée par la législation sur les pénalités punissant la falsification de dépositions non assermentées auprès des autorités, en vertu de 18 Pa.C.S. SECTION 4904.

Signé : Arnold R. BEVERLY
8 JUIN 1999

[Traduction COSIMAPP]

Déclaration sous serment de Me Rachel H. Wolkenstein (7 août 2001)

Le Collectif unitaire national de soutien à Mumia Abu-Jamal vous propose de prendre connaissance, de la déclaration que Maître Rachel H. Wolkenstein a faite le 7 août 2001 en soutien à la demande d'appel pour la libération du condamné.

Me Wolkenstein, qui a fait partie de l'équipe de défense dirigée par Me Weinglass révèle et explique ici son profond désaccord avec la stratégie choisie par cette équipe, désaccord qui l'a conduite à démissionner en juillet 1999, en même temps que son confrère Me Jonathan Piper. Ce document très important, dont nous n'avons connaissance que depuis quelques semaines, a été traduit et synthétisé par nos soins.

En effet, le texte original en anglais (20 pages et comportant 90 paragraphes), destiné à une utilisation dans le cadre judiciaire contient de nombreux détails (généralement déjà connus) qui, s'ils sont cruciaux pour prouver l'innocence de Mumia, pourraient décourager la lecture du plus grand nombre (1). Dans un souci d'efficacité et pour sa compréhension par tous, nous avons opté pour une synthèse qui respecte cependant l'essentiel des propos de l'avocate sans pour autant être d'une lecture trop ardue.

Cette déclaration, qui éclaire de nombreuses zones d'ombre, nous a semblé s'inscrire fortement - au-delà des choix stratégiques des divers défenseurs de Mumia- dans l'objectif que nous poursuivons au sein du Collectif : justice, liberté et vie sauve pour Mumia Abu-Jamal.

(1) Le texte original peut-être consulté sur Internet : <http://www.wasaduqu.org/700828.htm>

PLAN

1) PRESENTATION DE RACHEL H. WOLKENSTEIN

2) CONFESION D'ARNOLD BEVERLY

A. Témoignages à l'appui

1. William Cook
2. William Singletary
3. Témoignages sur l'homme à la veste militaire verte
4. Enquêtes du FBI sur la corruption policière

B. Eléments matériels à l'appui

1. Lieux du crime
2. Balistique

3) OPPOSITION DE ME WEINGLASS A LA STRATEGIE DE L'INNOCENCE

- A. Opposition à la confession de Beverly
- B. Opposition au témoignage de William Cook
- C. Discrédit du témoignage de W. Singletary
- D. Absence de volonté d'exploiter les éléments balistiques ou relevés sur les lieux du crime.
- E. Opposition au plaidoyer d'innocence de Mumia
- F. Dommages causés par le livre de Daniel Williams
- G. Motifs possibles de ces oppositions et obstructions

1) PRESENTATION DE RACHEL WOLKENSTEIN

Rachel H. Wolkenstein déclare ce qui suit, sous peine de parjure :

Je suis avocate exerçant dans l'Etat de New York et habilitée à pratiquer auprès de la Cour suprême des Etats-Unis ainsi qu'auprès de diverses Cours fédérales.

J'ai commencé à travailler bénévolement en 1987 pour Mumia Abu-Jamal, en tant qu'avocate chargée des conditions de détention.

J'ai assisté M. Jamal en 1989 pour lui trouver un nouveau conseil pour le représenter lors de ses appels. En 1991, il a choisi Me Leonard Weinglass comme avocat principal.

De 1995 à juin 1999, j'ai fait partie de l'équipe de défense dirigée par Me Weinglass et nous avons mené les appels devant la Cour d'Etat de Pennsylvanie. J'ai quitté l'équipe de défense début juillet 1999. La cause immédiate de ma démission a été la trahison de Me Weinglass concernant l'importance légale de la confession d'Arnold Beverly et des témoignages et preuves matérielles qui corroborent cette confession (*et que nous détaillons par la suite NDL T*).

2) CONFESSION D'ARNOLD BEVERLY

En 1989, j'ai contacté Arnold Beverly après avoir entendu dire qu'il détenait des informations sur l'assassinat du policier Daniel Faulkner. Lors de notre rencontre, A. Beverly a déclaré qu'il était présent sur les lieux de la fusillade et que Mumia n'avait pas tiré sur D. Faulkner. Beverly a ensuite déclaré qu'un complot visait à tuer D. Faulkner car celui-ci gênait les manœuvres de corruption policière en centre ville. A cette époque, Beverly niait avoir tiré sur D. Faulkner, refusait d'identifier le tireur ou de témoigner.

Lors d'un deuxième entretien en mars 1999, A. Beverly m'a confessé avoir tiré de face sur Faulkner après que quelqu'un d'autre a fait feu sur Faulkner.

Il a aussi déclaré que M. Jamal est arrivé ensuite et n'a tiré sur personne. Selon Beverly, un autre officier de police a tiré sur M. Jamal.

Beverly a été soumis à deux reprises au détecteur de mensonges qui a conclu les deux fois qu'il disait la vérité en déclarant que c'était lui et non M. Jamal qui avait tiré sur D. Faulkner. Le second passage positif au détecteur de mensonges, sous la responsabilité du Dr Honts, a fait l'objet d'une déclaration sous serment de cet expert.

A. TEMOIGNAGES A L'APPUI

1. William Cook

En mai 1999, j'ai obtenu la déclaration sous serment de William Cook (le frère de Mumia NDLT) qui était sur les lieux du crime, déclaration selon laquelle M. Jamal n'a pas tiré sur D. Faulkner et indiquant que Kenneth Freeman, l'associé de W. Cook (*ils tenaient ensemble un commerce de rue à Philadelphie NDL T*) était avec lui dans sa voiture cette nuit-là, armé, et a participé au complot pour tuer D. Faulkner. Ce témoignage était confirmé par celui, antérieur, d'un certain Arnold Howard qui, en 1995 avait déclaré que K. Freeman lui avait confié être le passager de la voiture de W. Cook et présent sur les lieux au moment du crime. En mai 1985, la nuit suivant le bombardement de la maison de Move, Kenneth Freeman mourrait, à 32 ans, d'une crise cardiaque dans des circonstances suspectes.

En septembre 1995, lors d'un entretien avec W. Cook, celui-ci déclara que, bien qu'effrayé par les conséquences, il souhaitait témoigner et voulait à nouveau rencontrer Me Weinglass et moi-même.

2. William Singletary

J'ai appris en 1990 l'existence de William Singletary, témoin à décharge, alors que M. Jamal n'avait plus d'avocat pour le représenter. J'ai contacté une ancienne avocate de M. Jamal, Marilyn Gelb, qui a recueilli la déposition de Singletary. Il déclarait avoir été témoin de la fusillade contre D. Faulkner, mais que M. Jamal n'y avait pas participé, et que Cynthia White, principal témoin de l'accusation, n'était pas présente sur les lieux du crime puisqu'elle avait tourné à l'angle de la 13^e rue. Dans ce témoignage, il rapportait que la police avait détruit sa première déposition et l'avait menacé pour qu'il la modifie.

3. Témoignages sur l'homme à la veste militaire verte

Dans sa confession, ainsi que selon des sources indépendantes, Arnold Beverly indiquait qu'il portait une veste militaire verte quand il a tiré sur D. Faulkner. William Singletary a déclaré que le passager noir portant une veste militaire verte était sorti de la voiture de W. Cook, avait tiré sur D. Faulkner et s'était enfui. Parmi les nombreux témoins qui ont vu une personne portant une veste militaire verte sur les lieux, quatre, dont les officiers de police Stephen Trombetta et Forbes, le témoin de l'accusation Michael Scanlan ainsi que W. Singletary l'ont décrit. Un autre témoin, A. Magilton a décrit une personne portant une veste militaire verte s'enfuyant du parking. Or ce soir-là, M. Jamal portait une veste de ski à motifs rouge et bleu et W. Cook une veste bleue style Nehru.

4. Enquête du FBI sur la corruption policière

La confession de Beverly est confirmée par le contexte de 1995 sur lequel enquêtait mon collègue Me Jonathan Piper : de nombreuses enquêtes du FBI portaient sur la forte implication de la police de Philadelphie dans des affaires de corruption (drogue, prostitution, racket, etc.) Jonathan Piper a même appris du Procureur fédéral que des officiers de police de Philadelphie étaient des informateurs du FBI. L'une de ces sources avait un frère également officier de police, ce qui était le cas de Daniel Faulkner, ce que le procureur ne pouvait pas confirmer. En mai 1999, Donald Hersing m'a remis une déclaration sous serment confirmant qu'en tant que source confidentielle du FBI sur la corruption, il croyait possible que des officiers de police aient été des informateurs du FBI (*des détails sur ce contexte sont détaillés sur le site Internet porté en note page 1.*)

Notre enquête a également révélé que, parmi les policiers impliqués, certains ont été intimidés, ont modifié leurs déclarations voire même ont été assassinés dans les années 80 dans des circonstances douteuses.

B) ELEMENTS MATERIELS A L'APPUI

1. Lieu du crime

Dans un rapport médical réalisé quelques heures après la fusillade, le Sergent Westermann a déclaré que M. Jamal avait été abattu par « des renforts de police arrivant sur les lieux ».

- Les lieux du crime n'avaient pas été délimités et sécurisés par la police, fait extrêmement inhabituel dans une affaire de meurtre ;
- La police a effectué des déclarations contradictoires (selon les enregistrements radio) ;

En l'espace de 15 minutes, la police a déclaré :

- Que M. Jamal, D. Faulkner et leurs armes étaient sur les lieux du crime ;
- Que les officiers avaient trouvé, 14 minutes plus tard, un suspect et une arme ;
- Qu'un ou des suspects s'étaient enfuis avec l'arme de Faulkner.

De plus, l'officier Forbes indique dans son rapport avoir trouvé deux armes sur le trottoir lors de son arrivée, ce qui est contredit par son coéquipier Shoemaker qui déclare ne l'avoir vu ramasser aucune arme et n'a vu qu'une seule arme sur le trottoir.

Un témoin, A. Magilton a indiqué à la police que les officiers sur les lieux cherchaient une arme. Dessie Hightower, témoin oculaire, a déclaré que l'arme de D. Faulkner était toujours dans son étui lorsqu'on a emmené son corps.

Contrairement à la procédure policière usuelle qui prévoit que les armes soient remises à l'unité d'intervention mobile, Forbes n'a remis les armes au laboratoire que 4 heures plus tard. Les déclarations de Forbes et Shoemaker quant à leur présence et à leurs actes sur les lieux du crime ont été contredites par plusieurs autres policiers.

2. Balistique

Les indices matériels et l'expertise balistique entrent en contradiction avec les éléments apportés par l'accusation. En effet, le récit de l'accusation indique que M. Jamal aurait tiré sur D. Faulkner à bout portant dans le dos et qu'ensuite, il aurait tiré 3 ou 4 balles de très près, dont une dans la tête du policier étendu sur le dos.

Selon l'accusation D. Faulkner à terre aurait tiré sur M. Jamal. Ce scénario est contredit par les preuves matérielles et balistiques disponibles. Par exemple l'emplacement des balles et fragments retrouvés sur les lieux, l'absence d'impacts sur le trottoir et même l'emplacement des taches de sang réfutent cette hypothèse.

La présence de la chemise de cuivre d'une balle sur les lieux du crime ne correspond ni à l'arme de M. Jamal, ni à celle de Faulkner, ce qui indique qu'une autre arme a été utilisée. Forbes a témoigné au procès que les cartouches des balles de l'arme de M. Jamal étaient différentes de celles dont le rapport balistique fait état.

L'emplacement d'une balle dans le cadre de la porte du 1234 Locust Street ainsi que la description de cette balle suggèrent qu'une autre arme ait été utilisée. Cette balle aurait du subir les tests sanguins et ADN, sa trajectoire suggérant qu'elle ait pu être celle qui a blessé A. Beverly. Or de nouvelles informations indiquent que Beverly a saigné sur les lieux du crime.

La présence de sang du groupe sanguin O sur les lieux du crime, selon le rapport de police scientifique est une nouvelle indication, car M. Jamal, W. Cook et D. Faulkner appartiennent tous trois au groupe sanguin A.

3) OPPOSITION DE ME WEINGLASS A LA STRATEGIE DE L'INNOCENCE

1. Opposition à la confession d'Arnold Beverly

Peu après qu'il a été choisi comme avocat de la défense, j'informais Me Weinglass des déclarations d'Arnold Beverly. Me Weinglass me répondit abruptement qu'il n'était pas intéressé par cette piste, qu'elle était trop brûlante et qu'il ne voulait plus en discuter. Il persista dans cette opposition et refusa même d'explorer cette piste lors des audiences de 1995. Pourtant, des enquêtes de Me Jonathan Piper confirmaient l'implication du FBI dans des investigations sur la corruption policière répandue et touchant de hautes sphères au centre de Philadelphie à l'époque du meurtre de D. Faulkner. Non seulement ces informations soutenaient la déclaration d'A. Beverly, mais elles éclairaient aussi la facilité avec laquelle la police pouvait faire pression sur Cynthia White, principal témoin à charge, afin qu'elle identifie à tort M. Jamal comme le meurtrier de D. Faulkner.

Les seules mentions d'informations apportées par A. Beverly dans les dossiers des audiences de 1995 furent des notes de bas de page évoquant la corruption policière. Me Weinglass accepta d'inclure dans la demande de supplément d'enquête de M. Jamal une demande d'information sur le fait que D. Faulkner ait pu être informateur ou objet d'une enquête criminelle.

A cet égard, les déclarations de A. Beverly étaient étayées par le témoignage oculaire de W. Singletary indiquant que des policiers, certains officiers en civil, étaient sur les lieux juste après la fusillade. Mais Me Weinglass était opposé à faire appel à W. Singletary, n'avait pas enquêté dans cette direction et n'avait même pas cherché à l'interroger.

Après avoir auditionné A. Beverly pendant des heures et recueilli sa confession, j'avertis Me Weinglass que Beverly déclarait avoir tiré sur D. Faulkner et l'avait tué. Me Weinglass me demanda de laisser tomber cet élément, au prétexte que l'audition d'une telle confession risquerait de lui faire « perdre toute crédibilité » devant un juge fédéral. Or Me Piper et moi avons décidé de convaincre Me Weinglass de présenter cette preuve capitale de l'innocence de M. Jamal au tribunal. Au printemps 1999, Me Piper et moi-même avons intensifié l'enquête avec l'appui d'enquêteurs déjà impliqués et en amenant d'anciens agents du FBI à explorer et développer ces éléments. Cela incluait des recoupements entre les anomalies des minutes du procès et des audiences avec les déclarations de Beverly. Ces informations, portées à la connaissance de Me Weinglass corroboraient à nouveau la confession de Beverly, mais Me Weinglass demeura inflexible. Me Williams, co-défenseur, arguait que si l'on acceptait le récit de Beverly, cela impliquait que la police avait sacrifié un innocent en connaissance de cause ce qu'il considérait comme « incroyable ». Or, des centaines de cas dans le 39^e district de Philadelphie prouvent l'inverse. J'ai moi-même eu l'occasion d'interroger le policier John Baird, emprisonné pour avoir fabriqué des preuves et falsifié des rapports de police, des mandats de perquisition et des témoignages qui ont conduit à la condamnation d'innocents. Sur de nombreux points, le procès de M. Jamal indique comment le gouvernement a, en toute connaissance de cause, poursuivi un innocent. Les programmes du Cointelpro contre le Black Panther Party, la police de Philadelphie contre Move, la cour de Californie libérant Geronimo Pratt après 27 ans d'emprisonnement injustifié ... la liste de tels faits est longue.

Alors que Me Weinglass refusait de présenter le témoignage d'A. Beverly dans une requête supplémentaire ou lors de la requête d'habeas corpus fédérale, Me Williams et Me Weinglass organisèrent des fuites au public et à la presse sur certains éléments du récit de Beverly. Livrer des informations sensibles au public sans sérieusement avoir enquêté sur ces points ne pouvait que discréditer des éléments à décharge décisifs et porter préjudice à leur utilisation future devant un tribunal. Ces fuites pouvaient également mettre en danger des témoins potentiels et créer le risque de destruction de preuves.

Me Weinglass a trahi M. Jamal en manipulant, flattant et trompant son client dans le couloir de la mort sur l'importance légale de la confession de Beverly. Il n'a pas seulement failli en n'aidant pas à l'évaluation du récit de Beverly mais a même fait obstruction aux efforts développés dans ce but par Me Piper et moi-même. Me Weinglass a menacé de quitter la défense de M. Jamal plutôt que de permettre aux éléments fournis par A. Beverly d'être présentés au tribunal.

2. Opposition au témoignage de William Cook

Me Weinglass n'a pas seulement failli dans la présentation du témoignage de W. Cook, il a également fait une fausse déclaration devant la cour fédérale en affirmant lors des requêtes en habeas corpus que W. Cook avait « disparu » et n'était donc pas disponible pour témoigner. En vérité, Me Weinglass savait où se trouvait W. Cook et que celui-ci voulait témoigner sur les événements du 9 décembre 1981. En mai 1999, Me Weinglass était à une réunion avec W. Cook qui aboutit à la déclaration sous serment de W. Cook, disculpant M. Jamal et indiquant qu'il (W. Cook) savait qu'il y avait un complot pour tuer D. Faulkner. Me Weinglass me dit que s'il refusait de présenter Beverly, il présenterait le témoignage de W. Cook à la cour fédérale, ce qu'il ne fit pas, écrivant même dans le dossier d'habeas corpus présenté en octobre 1999 que depuis 1995, « Cook avait à nouveau disparu ». Une fausse déclaration, puisque Me Weinglass avait rencontré W. Cook entre février et mai 1999, savait où le trouver et possédait une copie de sa déclaration.

3. Discrédit du témoignage de W. Singletary

En été 1995, Me Weinglass a tenté d'empêcher W. Singletary de témoigner et, lorsqu'il a finalement déposé, il a minimisé son témoignage, disant qu'il était un témoin secondaire et que ses souvenirs étaient flous. Lors de ces audiences, l'équipe de défense se querellait car Me Weinglass

et Me Williams s'opposaient à la comparution de W. Singletary. Me Weinglass évoqua d'étranges excuses pour ne pas appeler à comparaître cet unique témoin à décharge, le seul à l'époque à attester que M. Jamal n'avait pas tiré sur le policier. Il arguait du fait que W. Singletary avait des amis policiers pour le considérer comme non crédible. Ce fait ne rendait pourtant W. Singletary que plus crédible, en éliminant tout préjugé de sa part contre la police, préjugé qui aurait pu l'engager à témoigner en faveur de M. Jamal. Dans le même temps, Me Weinglass et Williams concédaient pourtant que W. Singletary était bien présent lors de la fusillade. A ma grande surprise, Me Weinglass n'interrogea W. Singletary que sur la déformation et la falsification de son témoignage dans les locaux de la police.

En totale contradiction avec sa responsabilité de défenseur, Me Weinglass refusa d'interroger W. Singletary sur le contenu de son témoignage oculaire et sabota les intérêts de son client en minimisant la crédibilité de ce témoin.

Dans son ouvrage non autorisé par M. Jamal, Me Williams confirme que Me Weinglass a intentionnellement sous-estimé ce témoin pour empêcher M. Jamal de présenter son propre témoignage. « Inquiet du fait que Mumia insisterait pour que nous présentions ces éléments, Len (Leonard Weinglass NDLT) a recherché des moyens d'écarter ce témoin sans plus rompre l'harmonie de l'équipe de défense ».

4. Absence de volonté d'exploiter les éléments balistiques et relevés sur les lieux du crime.

Les éléments balistiques et matériels auraient requis une enquête rigoureuse, que Me Weinglass ne réalisa pas. M. Jamal avait toujours dit qu'il n'avait pas tiré sur D. Faulkner. Les rapports balistiques et de police scientifique concluaient ne pouvoir établir qu'aucune des balles trouvées sur les lieux du crime ou dans le corps de D. Faulkner venait de l'arme de M. Jamal. Une expertise balistique, des tests ADN auraient été cruciaux pour prouver, entre autres, que l'arme de M. Jamal n'avait pas été utilisée pour tirer sur le policier, que d'autres armes avaient tiré, que d'autres personnes étaient présentes et que des éléments avaient été fabriqués ou introduits par la police.

En dépit de l'importance de l'analyse de ces éléments, Me Weinglass a concentré ses efforts sur la désignation de deux experts devant décider si des fonds auraient été utiles pour que la défense paie des expertises médicales ou balistiques. Il n'y eut cependant pas de tentative pour désigner un expert pour analyser les éléments de preuve. L'expert balistique de Me Weinglass a déclaré qu'un conflit d'intérêt l'avait empêché de tester ces éléments.

En juillet 1995, lorsque le tribunal nous a autorisé à examiner les éléments matériels, Me Weinglass m'a dit qu'il ne souhaitait pas le faire mais que je pouvais m'en charger. Je devins donc responsable par défaut de l'inspection de ces éléments et de la consultation d'experts, bien qu'à l'époque je n'aie eu qu'une expérience limitée de la balistique et de la police scientifique. Parmi ces éléments figuraient les armes supposées avoir été portées par D. Faulkner et Mumia, leurs vêtements tachés de sang, troués et déchirés, des croquis, un enregistrement d'une déclaration de Cynthia White, un autre des transmissions radio de la police. A ma connaissance ce fut la seule fois où ces éléments furent examinés en quelque treize années et leur conditionnement même pourrait être à lui seul l'objet d'un futur litige.

Je mettais alors au point un plan pour exposer auprès de la cour fédérale les résultats de mes recherches et examens, dont le test ADN. Lors de tous les conflits autour de la présentation du témoignage de Beverly, j'avais toujours insisté sur le fait que cela ouvrirait devant nous de nombreuses possibilités d'examens scientifiques. Nous aurions ainsi pu réaliser des tests cruciaux pour établir l'innocence de M. Jamal. Lors de la procédure en habeas corpus, il apparut que la seule requête déposée en la matière concernait la question de la réalisation ou pas de l'examen de traces métalliques. Quant à la supposée « confession » de M. Jamal (*un policier a affirmé que Mumia avait revendiqué le meurtre NDLT*), Jonathan Piper et moi-même avons réexaminé le rapport correspondant que nous pensions mal exploité par Me Weinglass et Me Williams. Nous avons développé de nombreuses pistes d'incohérences démontrant ensuite que

cette pseudo confession avait été fabriquée de toutes pièces. Bien que cette analyse ait été préparée pour le dossier d'habeas corpus pour Me Weinglass et Williams, ceux-ci ne l'y incorporèrent pas. Nous avons, par exemple, relevé que le récit de cette « confession » variait jusqu'à se contredire selon les officiers et gardes qui racontaient et qu'ils étaient même en désaccord sur le fait que M. Jamal marchait ou était allongé à terre au moment de cette pseudo confession. Sur ce point, Me Weinglass refusa d'appeler à la barre le Dr Anthony Coletta, bien que celui-ci fut disposé à témoigner que M. Jamal n'avait fait aucune confession pendant sa présence dans la salle des urgences. Les éléments médicaux démontrèrent que M. Jamal, avec un poumon perforé et une importante hémorragie n'aurait pu « brailler » une confession comme l'indique l'accusation.

Me Weinglass et Williams n'essayèrent pas plus de présenter des éléments discréditant les témoignages de l'officier G. Bell et de la garde P. Durham alors qu'une déclaration dactylographiée du récit de P. Durham, utilisée par l'accusation en 1982 fut désavouée par P. Durham elle-même.

Il existe bien d'autres points révélant la négligence jusqu'à l'abandon de son client par Me Weinglass. Parmi eux, l'absence d'examen lors de la citation du témoin Robert Chobert, du fait que celui-ci avait déclaré en 1995 que les rapports de police ne correspondaient pas à ce dont il avait témoigné. Me Weinglass ne proposa pas non plus à la cour le témoignage de A. Beverly, selon lequel Kenneth Freeman avait admis être passager du véhicule de W. Cook lors de la fusillade. De même, Me Weinglass ne fit pas déposer le procureur Mc Gill sur la récusation des jurés noirs.

5. Opposition au plaidoyer d'innocence de Mumia Abu-Jamal

Lors des audiences de 1995, Me Weinglass déconseilla à M. Jamal de présenter sa propre défense, lui disant qu'il valait mieux attendre la réouverture d'un procès. Ceci était contraire aux intérêts de M. Jamal qui souhaitait témoigner de son innocence et du fait qu'il n'avait pas tiré sur Daniel Faulkner. Me Weinglass déclara à plusieurs reprises à la presse que M. Jamal ferait un récit « de ce qui s'était vraiment passé » lors d'une révision de son procès. Ceci contredit le fait que M. Jamal ne puisse pas faire un tel récit, n'ayant pas vu abattre D. Faulkner.

6. Dommages causés par le livre de Me Daniel Williams

La déloyauté a atteint son point culminant lorsque Me Williams, avec l'assistance de Me Weinglass, a publié un récit faux, non autorisé par son client et auto-promotionnel de l'affaire. « Executing justice » équivaut à un coup porté par anticipation contre les preuves de l'innocence de M. Jamal. Me Weinglass n'a pas empêché la parution du livre, ni viré Me Williams pour cette publication, mais a publiquement et faussement déclaré « Je ne pense pas que cela ait nuit légalement à l'affaire ». L'avocat général de Philadelphie a cependant cité largement des passages de ce livre afin d'empêcher Mumia de présenter les preuves de son innocence. Après cet acte d'une grave déloyauté, M. Jamal a renvoyé les avocats Weinglass et Williams. Son équipe de défense actuelle présente désormais les preuves d'innocence cruciales écartées par Me Weinglass et Williams.

7. Motifs possibles de ces oppositions et obstructions

Je suis au courant de certains faits qui pourraient aide à expliquer pourquoi Me Weinglass aurait agi avec un tel mépris des intérêts de son client. Me Weinglass m'a rapporté, avant le dépôt de la demande d'appel de 1995, qu'il avait été physiquement menacé par Ronald Freeman, le frère de Kenneth Freeman -l'homme dont W. Cook avait juré qu'il était impliqué dans le meurtre de Daniel Faulkner. Il s'agissait d'un appel téléphonique de ce Ronald Freeman, alors en prison. Selon Me Weinglass, Freeman l'aurait appelé depuis le bureau des gardiens de la prison et lui aurait dit que s'il osait désigner Kenneth Freeman comme le tireur, lui, Me Weinglass, serait en danger physique. Me Weinglass a dit qu'il était bouleversé et effrayé par cet appel, surtout à cause de son lieu de provenance qui suggérait une collusion entre des personnes liées à l'Etat afin d'interférer dans l'enquête et d'intimider la défense. Pendant et après les audiences d'appel, un

enquêteur privé engagé par Me Weinglass pour interroger des actuels ou ex- policiers de Philadelphie a rapporté avoir entendu parler de menaces selon lesquelles la police « s'occuperait » de l'équipe de défense. A la lumière de ces menaces Me Weinglass peut avoir eu peur des conséquences, incluant des risques pour sa sécurité et sa vie, s'il conduisait une enquête minutieuse sur les faits réels de la mort de Daniel Faulkner et en présentait les résultats à la cour.

21 octobre 2001

D'après la déclaration de Rachel H. Wolkenstein du 7 août 2001.

Synthèse et traduction réalisées par Dee Brooks et Bob Stoner pour le Collectif unitaire national de soutien à Mumia Abu-Jamal (mention à indiquer en cas de citation de ce texte en extrait ou intégral)

Déni de justice (suite)

Une nouvelle fois la justice américaine a refusé d'entendre Mumia Abu-Jamal (journaliste noir condamné à mort en 1982 à l'issue d'un procès expéditif) prétextant l'impossibilité décrétée par l'administration pénitentiaire de l'accueillir dans une prison proche du lieu de l'audience qui s'est tenue le 17 août à Philadelphie. La cour de Pennsylvanie a même refusé à ses avocats de plaider, usant d'arguments procéduriers pour les empêcher de faire valoir les témoignages versés au dossier, en particulier ceux de Véronica Jones, témoin oculaire menacé et suborné par la police, et de Arnold Beverly qui revendique l'assassinat du policier pour lequel Mumia Abu-Jamal a été condamné à la peine capitale.

Décidément, rien ne semble pouvoir arrêter la machine politico-judiciaire qui a érigé un système d'élimination par déni de justice interposé. Seule la détermination des manifestants sous les fenêtres du tribunal et l'ampleur de la mobilisation internationale avec la présence à l'audience de Bernard Birsinger, député maire de Bobigny, et d'une importante délégation française (*) porteuse de 160.000 pétitions, ont empêché un renvoi définitif de tout examen des éléments visant à prouver l'innocence de Mumia Abu-Jamal. La cour, expédiant l'audience en moins de trente minutes, n'a toutefois pris aucun engagement sur la suite qu'elle pourrait donner au dépôt d'un nouveau mémoire de défense qu'elle a exigé pour le 7 septembre au plus tard.

De retour, la délégation française, tout comme la coordination américaine et les avocats de Mumia Abu-Jamal avec lesquels elle s'est entretenue, est très préoccupée de l'acharnement persistant des autorités judiciaires à faire obstacle à la manifestation de la vérité. Les recours s'épuisant, tout laisse penser que Mumia Abu-Jamal pourrait être rapidement face à un troisième mandat d'exécution.

Plus que jamais, une vigilance permanente et une mobilisation à la hauteur de la gravité de la situation s'imposent.

Le Collectif Unitaire National, les soixante organisations qui en sont membres, lancent un appel solennel à la démultiplication d'initiatives visant à interpeller sans relâche les autorités américaines. Pour sa part, il prend dès à présent toutes les dispositions nécessaires pour donner au mouvement de soutien à Mumia Abu-Jamal plus de force encore. C'est avec cette détermination qu'une nouvelle et grande étape de mobilisation est déjà prévue le samedi 8 décembre prochain pour marquer les 20 ans d'incarcération de cet homme qui, depuis le premier jour, crie son innocence.

Paris, le 24 août 2001

(*) La délégation française qui s'est rendue le 17 août à Philadelphie :

- Bernard Birsinger, député communiste & maire de Bobigny (93)
- Julia Wright, coordinatrice du COSIMAPP
- Pierre Mairat, vice-président délégué du MRAP
- Jacky Hortaut, représentant la confédération CGT
- Mireille Mendes-France, Le Triangle de la Solidarité
- Marianne Glasson, conseillère municipale de Montreuil (93)
- Claude Guillaumaud-Pujol et Marina Rajewski, Just Justice
- Lysiane Marchal, Collectif unitaire de Montreuil
- Jacques Lederer, écrivain
- Dee Brooks, journaliste à la NVO, hebdomadaire de la C.G.T.
- Anne-Charlotte Dommartin, Ensemble Contre la Peine de mort
- Hélène Reys, conseillère municipale de Stains (93)

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR MUMIA ABU-JAMAL

- **signer** et faire signer la **PETITION** disponible sur notre site internet
- **faxer vos MESSAGES DE PROTESTATION** à l'ambassade des Etats-Unis
Fax : 01 43 12 23 85
- **participer au RASSEMBLEMENT HEBDOMADAIRE DU MERCREDI** devant le Consulat américain de 18 à 20 heures
Place de la Concorde/angle rue de Rivoli
- **verser à la SOUSCRIPTION NATIONALE** pour contribuer à financer la défense de Mumia (chèque à l'ordre de « **MRAP MUMIA SOLIDARITE** » à adresser au Collectif de Soutien à Mumia Abu-Jamal, 43, bd de Magenta 75010 Paris).

La peine de mort aux Etats-Unis

La peine de mort dans le monde : 88 % des exécutions recensées sont le fait de quatre pays (Chine, Iran, Arabie Saoudite, Etats-Unis).

Aux USA, 38 Etats sur 50 ont encore la peine de mort dans leur législation. Sept d'entre eux ne la pratiquent plus, dont l'Illinois qui a décidé un moratoire en 1999. Trois Etats du sud - le Texas, la Virginie et la Floride - concentrent les trois quarts des exécutions. Plus de 700 personnes ont été mises à mort depuis 1977, année du rétablissement de la peine capitale aux Etats-Unis. Durant la même période, la France et une soixantaine de pays l'abolissaient.

A lui seul, G.W. Bush, gouverneur du Texas de 1999 à 2000, a signé 152 ordonnances d'exécution. Aujourd'hui 3.800 condamnés croupissent dans le couloir de la mort, 60 % sont illettrés. Pour les trois quarts d'entre eux, ils sont issus des classes les plus pauvres, notamment des minorités ethniques noires, hispaniques et indiennes. La seule communauté noire qui ne représente que 12 % de la population américaine « fournit » 43 % du contingent des condamnés à mort. C'est ce que Mumia Abu-Jamal appelle le racisme institutionnel.

ENSEMBLE, SAUVONS MUMIA

Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal

43, boulevard de Magenta 75010 Paris – TEL 01 53 38 99 99 FAX 01 40 40 90 98

ACTIT
ASEP
AFRICA
Afrique n° 1
Alternative Libertaire
ARDHIS
Cercle Frantz Fanon
CNRL
Collectif Artistes
Collectif International Panafricain
de soutien à Mumia Abu-Jamal
Comité Rosenberg
Comité Balbynien
Confédération CGT
Conscience Noire
Coord. Nat. des Sans Papiers
COSIMAPP
CSIA
Droits Devant !!
Ecole Emancipée
ECPM
Espace Che Guevara Le Havre
Fédération CFDT Banques
FEN
FETAF
FFACE
FO Peters
FPP
France Libertés
FSU
Gauche Révolutionnaire La
Commune
Groupe de soutien à Leonard
Peltier
Iles & Solidarité
JCR
Jeunesse Etudiante Chrétienne
JRE
Just Justice Tours & Clermont
L'ORNITHO
Les Alternatifs
Les Amis de la Commune de Paris
Les Verts
Ligue Communiste
Révolutionnaire
Ligue des Droits de l'Homme
Lutte Ouvrière
MAKI
MIB
MJCF
MRAP
Parti Communiste Français
Partisan
Ras l'Front
SNESup
Socialisme par en bas
Soleil pour tous
SOS Racisme
SOS Démocratie Comores
SUD Collectivités territoriales
SUD Culture
SUD Education
SUD PTT
Syndicat de la Magistrature
Syndicat journalistes SNJ/CGT
TEMPOC
Triangle de la Solidarité
UD/CGT Paris
UNEF
U.S. Journalistes CFDT